

TARIF DES CONSULTATIONS À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2023

•	Consultation individuelle (de 3/4 h à 1h)	58 €
•	Consultation de couple ou familiale (de 1h15 à 1h30)	90 €
•	Séance de médiation familiale¹ (1h30) de 2 € à 131€ par personne maxir (Cf barème CN	

Selon les règles en vigueur de l'association, toute annulation doit être faite au moins 48h à l'avance, faute de quoi l'entretien sera considéré comme ayant été effectué, et facturé s'il y a lieu (sauf cas particulier).

Isabelle BOUTREAU-LECOYER Directrice

31 rue Ponsardin - 51100 REIMS - 2: 03.26.88.41.55

info@aretaf.com

Association Loi 1901 – Formation Continue Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 21510040251 auprès du Préfet de Région Siret : 34416713500039

¹ 1ère séance prise en charge par la CAF et/ou par la MSA. Le montant des séances suivantes est déterminé selon le barème de la CNAF.